



NOUVELLE FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE



APERCU

Nous sommes heureux d'annoncer que la nouvelle Entente de Prêt en Collatéral (EPC) de l'Industrielle Alliance propose aux clients des taux d'intérêt attrayants pour leur permettre de continuer à tirer parti de leur police d'assurance vie à des fins de placement.

La nouvelle EPC sera offerte à compter du 1^{er} janvier 2014 si elle est garantie par une police d'assurance vie universelle Genesis-IRIS de l'Industrielle Alliance. Le taux d'intérêt annuel de 6,15 % est garanti pendant quatre ans et sera rajusté annuellement par la suite; le nouveau taux sera fondé sur celui des intérêts portés au crédit de la police.

L'EPC est une option de prêt garanti. Comme le client n'est pas tenu de l'utiliser pour se prévaloir des comptes de placement de la police, elle est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices d'assurance vie avec effet de levier « 10/8 ».

Les opinions exprimées dans le présent bulletin sont strictement celles de Westward Advisors Ltd. Le bulletin n'est publié qu'à titre informatif et ne prodigue aucun conseil juridique ou fiscal.



LES PRÉCISIONS

En octobre 2013, l'Industrielle Alliance a annoncé l'« Entente de Prêt en Collatéral », une nouvelle facilité de prêt garantie par la cession d'une police d'assurance vie universelle « Genesis » déjà établie ou d'une nouvelle police.

L'EPC sera lancée le 1er janvier 2014, au taux annuel de 6,15 % pour les quatre premières années, jusqu'au 31 décembre 2017.

Après 2017, le taux d'intérêt sera rajusté annuellement, à effet du 1er janvier de chaque année civile. Le taux d'intérêt fixe annuel sera fondé sur le taux des intérêts portés au crédit du compte à rendement stabilisé, majoré d'un écart de 1,5 % à 2 %.

Les intérêts sont payables annuellement, à terme échu, à l'anniversaire de la police.

Garantie

Contrairement à ce qui était le cas avec la facilité de prêt garanti IRIS, le titulaire de la police n'est pas tenu d'utiliser l'EPC pour se prévaloir des comptes de placement de la police. Par conséquent, l'EPC est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices avec effet de levier. L'EPC permet d'emprunter une somme pouvant s'élever jusqu'à la valeur totale de quatre différents comptes de placement détenus au titre de la police, y compris le nouveau compte à rendement stabilisé offert à compter du 1^{er} janvier 2014.

Durée

L'EPC est une entente de prêt de 10 ans, renouvelable au gré de l'emprunteur, s'il satisfait aux critères de solvabilité de l'Industrielle Alliance.

Personnes déjà titulaires d'un prêt IRIS

Les personnes qui sont déjà titulaires d'un prêt IRIS peuvent faire transférer automatiquement le solde de leur prêt à l'EPC, à effet du 1er janvier 2014, sans frais ni tarification financière, tout en conservant la date d'échéance de la facilité de crédit IRIS. Les emprunteurs se feront rembourser les intérêts de 2 % payés par anticipation en 2013, au prorata de la période écoulée.

POINT DE VUE DE WESTWARD

L'EPC est une facilité de crédit attrayante dans le cadre des polices avec effet de levier de l'Industrielle Alliance pour les raisons suivantes :

- Elle est conforme aux exigences du budget fédéral 2013 concernant les polices d'assurance vie avec effet de levier, ce qui permet à l'emprunteur de déduire les intérêts du prêt lorsque les sommes empruntées sont utilisées à des fins d'affaires ou de placement.
- Le titulaire n'est pas tenu de l'utiliser pour se prévaloir des comptes de placement de la police, ce qui lui procure plus de souplesse dans l'usage qu'il souhaite faire de la police.
- Le taux d'intérêt fixe de un an est fondé sur le taux des intérêts portés au crédit du compte à rendement stabilisé de la police, ce qui permet d'avoir la certitude que la valeur future de la garantie du prêt sera toujours équivalente à celle du solde du prêt.
- L'approbation de crédit n'est requise qu'aux dix ans et il n'y a aucuns frais annuels, ce qui réduit les coûts d'emprunt.
- Le prêt peut être tiré et remboursé en tout temps, sans frais ni indemnité de remboursement anticipé, ce qui procure de la souplesse à l'emprunteur.

En octobre et en novembre, nos clients détenteurs d'une facilité de crédit IRIS de l'Industrielle Alliance seront informés de la façon de passer automatiquement à l'EPC le 1^{er} janvier 2014.